

Formulaire de don

Soutenez les équipes de l'HNFC en faisant un don

Je souhaite que mon don puisse aider les équipes de l'HNFC dans le cadre du COVID 19

Formulaire complété à envoyer à :

HNFC – DAFAG
100 route de Moval
CS 10499 TREVENANS
90015 BELFORT CEDEX

ou sous format dématérialisé à l'adresse suivante :
dir-dafag@hnfc.fr

Je souhaite que mon don reste anonyme : oui non

Je suis : un particulier une entreprise

Mme M. Mme et M.

Nom Prénom

Entreprise

N°SIREN-SIRET/code APE

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email

Montant du don : euros

J'effectue mon don par :

par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, (au dos : HNFC – COVID 19), à envoyer au :

Centre des Finances publiques - Trésorerie BELFORT ETS HOSPITALIERS

1 place de la Révolution Française - BP 20099 - 90022 BELFORT CEDEX

par virement bancaire (en précisant « DON COVID 19 » et votre nom dans le libellé)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) 053			
TITULAIRE	Trésorerie BELFORT ETS HOSPITALIERS		
DOMICILIATION	Banque de France BELFORT		
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00189	D902000000	83
IDENTIFICATION INTERNATIONALE			
IBAN	FR55 3000 1001 89D9 0200 0000 083		
BIC	BDFEFRPPCCT		

Au titre de l'impôt sur le revenu (IRPP), votre don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable (don à effectuer avant le 31 décembre) – Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), 75 % du don versé peut-être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 50 000 € - Le don de votre entreprise est réductible à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou dans la limite de 20 000 € (art.238 bis du C.G.I). Lorsque le montant de la défiscalisation est supérieur à 0,5%, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivants.